

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DFPE 70 Subventions (375 011 euros) et avenants n°3, n°5 et n°6 avec l'association La Planète des Enfants (14e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 27 décembre 2016, le 6 décembre 2017 et le 10 avril 2019 par l'association La Planète des Enfants et la Ville de Paris ;

Vu les avenants n° 2 et 3 signés le 10 avril 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 2 des conventions susvisées ;

Vu les avenants n°2, 4 et 5 signés le 30 décembre 2020 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 les conventions susvisées ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association La Planète des Enfants ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du 20 mai 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 18 mai 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 19 mai 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU, au nom de la 6e Commission;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n°3, n°5 et n°6 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association La Planète des Enfants ayant son siège social 6, impasse Villa Moderne (14e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 112 773 euros est allouée à l'association La Planète des Enfants pour sa structure multi-accueil La Villa des Enfants située 6, impasse Villa Moderne (14e), (N° Tiers PARIS ASSO : 20200_ N° Dossier : 2021_06958).

Article 3 : Une subvention de 143 400 euros est allouée à l'association La Planète des Enfants pour sa structure multi-accueil Les Fraises des Bois située 8, passage des Taillandiers (11e), (N° Tiers PARIS ASSO : 20200, N° Dossier : 2021_02710).

Article 4 : Une subvention de 118 838 euros est allouée à l'association La Planète des Enfants pour sa structure multi-accueil Les Etoiles de Philidor située 10, rue Philidor (20e), (N° Tiers PARIS ASSO : 20200 _ N° Dossier : 2021_06959).

Article 5 : Les dépenses correspondant à ces subventions, seront imputées au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2021 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO